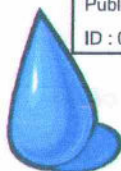


Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le 26/01/2024

ID : 060-200093516-20240122-DELIB_01_24-DE



SMEHE

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Mouy

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE HERMES ET ENVIRONS

Siège : Mairie de Hermes (60370)

E-mail : smehe60370@gmail.com

Site internet : www.smehe-eaupotable.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité du Syndicat Mixte des Eaux de Hermes et Environs, dûment convoqué, s'est réuni le 22 janvier 2024 en mairie de Berthecourt, 60370 BERTHECOURT, sous la présidence de M. Didier POPOT.

Membres présents :

MEMBRES	
En	Présents
exercice	12
18	Votants
	12

Communes	Délégués	
BAILLEUL-SUR-THÉRAIN	M. JAMBOIS	et M. QUENTIER
BERTHECOURT	M. POPOT	et Mme BORDERES
HEILLES		et
HERMES	M. BALACHE	et M. BRIGAUD
HONDAINVILLE	Mme BRICHEZ	et M. FRIN
ROCHY-CONDÉ		et
SAINT-FÉLIX	M. LEBEGUE	et M. ROUILLE
THURY-SOUS-CLERMONT	M. CLAUD	et
VILLERS-SAINT-SEPULCRE	M. MAYEUX	et

DÉLIBÉRATION N°01/2024 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président rend compte des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont la liste est présentée ci-dessous :

▪ **Décision n° 01/2023 du 28/09/2023** faisant appel à l'**EARL NEELS**, domiciliée 30 rue de Granville à HERMES (60370) pour l'entretien de la parcelle cadastrée AB 5, d'une superficie de 6 700 m², propriété du SMEHE. Le contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2024 et sera souscrit pour une durée de 2 ans. Il se renouvellera par tacite reconduction pour une durée d'un an. Le prix des prestations est fixé à 100 € HT par an.

▪ **Décision n° 02/2023 du 26/10/2023** faisant appel à l'**Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO)**, domiciliée 5 rue Jean Monnet à BEAUVAIS (60000) pour le renouvellement de l'abonnement de Solutions Cloud de Microsoft. Le contrat prendra effet au 17 janvier 2024 et sera souscrit pour une durée de 4 ans. Le montant des prestations est fixé à 181,20 € HT par an.

▪ **Décision n° 03/2023 du 26/10/2023** faisant appel à la **SAS JVS MAIRISTEM**, domiciliée 7 espace Raymond Aron – CS 80547 à SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRÉ (51520) pour le renouvellement du contrat de maintenance (corrective et évolutive) et l'hébergement des logiciels. Le contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2024 et sera souscrit pour une durée d'1 an. Il est ensuite renouvelable par tacite reconduction, chaque reconduction portant sur une année civile dans la limite de quatre années suivant sa date d'effet. Le prix des prestations est fixé à 670,14 € HT par an.

▪ **Décision n° 01/2024 du 04/01/2024** faisant appel à la **SMACL Assurances**, domiciliée 141 Avenue Salvador-Allende CS 20000 NIORT CEDEX 9 (79031) pour le renouvellement du contrat d'assurance multirisque. Le contrat sera souscrit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029. Le montant des prestations est fixé à 3 818,01 € TTC par an.

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 26/01/2024
Reçu en préfecture le 26/01/2024
Publié le 26/01/2024
ID : 060-200093516-20240122-DELIB_01_24-DE

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, donne acte au Président de cette communication.

Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération reçue en Préfecture le 26/01/2024 et publiée le 26/01/2024. Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens, dans un délai de 2 mois à compter de laquelle il est devenu exécutoire.

Le Président,
Didier POPOT

SMEHE
HERMES ET ENVIRONS
60370

Fait à BERTHECOURT, le 22 janvier 2024

Le Président,
Didier POPOT

SMEHE
HERMES ET ENVIRONS
60370